

Séance du : 25 novembre 2019

n° 34/2019

**L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 18 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE.

**Avaient donné pouvoir :**

JC de BORTOLI à N.CALMET, A.BOUSQUET à JP.FLUMIAN, I.COUTUREAU à J.LATCHE, J.DOUMERC à JC.LANDET, M.GALANT à C.BATS, C.PRADEL à P.MONOD, E.THIBAUT à P.ESPUNY.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

**Délégués suppléants :**

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.

Mrs Christian BATS, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Pierre MONOD.

**Excusés :**

Mmes Nicole DURY, Sophie MANIAGO.

Mrs Albert MAMY, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Christian REBELLE, Pierre VIDAL.

**Objet : Programme Culture du PETR et son plan de financement pour 2020**

Vu la délibération 14/2014 du 8 juillet 2014, actant à l'unanimité la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et le portage juridique du GAL des Terroirs du Lauragais par cette nouvelle instance ;

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais, actant de fait le portage juridique du GAL par le PETR et entré en vigueur au 1er janvier 2015,

Vu la délibération du Conseil régional N° 15/07/11.13UE du 09/07/2015 portant décision de sélection du GAL des Terroirs du Lauragais ;

Monsieur Georges MERIC, rappelle à l'assemblée ce qui a été acté dans la stratégie locale de développement du PETR du Pays Lauragais, concernant le volet culturel, axe qui est accompagné par le GAL des Terroirs du Lauragais et son programme LEADER.

Fort d'une histoire millénaire et mouvementée, le Lauragais dispose de ressources significatives en matière de sites touristiques et culturels diversifiés et bien répartis sur l'ensemble de son territoire. Mais la muséographie et les supports de visite y sont souvent vieillissants et demandent à être réactualisés et dynamisés. Pays aux fortes dynamiques locales, les initiatives culturelles associatives, communales ou privées y sont nombreuses et diversifiées. Cependant, le manque de coordination entre ces actions entraîne redites et confusion pour les publics, tandis que les actions elles-mêmes souffrent d'un manque de visibilité, de moyens et de professionnalisme.

Le développement de la destination touristique à l'échelle du Pays Lauragais passe donc également par le renforcement de l'attractivité culturelle du territoire. Une politique de médiation culturelle ambitieuse permettra une modernisation de l'offre et des supports de visite grâce au numérique. La mise en réseau des acteurs de la culture et du patrimoine, notamment institutionnels (musées, « Grands sites Midi-Pyrénées » et sites pôles « Pays Cathare »), mais également associatifs et privés, aura pour but de construire et de diffuser une offre concertée et diversifiée à l'échelle du territoire.

Parallèlement, l'engagement dans une candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » (PAH) permettra de singulariser le Lauragais, de mettre en valeur et de révéler à ses habitants un riche patrimoine architectural et paysager peu ou mal connu. La construction de cette candidature offrira ainsi le cadre structurant pour développer un véritable projet culturel concerté à l'échelle du territoire, à destination des habitants, de la communauté éducative et des touristes.

En 2020 le plan d'actions Culture du PETR du Pays Lauragais portera en particulier sur la mise en œuvre, la coordination et le suivi des projets suivants :

- Mise en place, suivi et restitution des 3 Groupes de Travail des acteurs culturels :
  - Axe Renforcement de la communication culturelle
  - Axe Soutien à la création à la diffusion et au développement des pratiques
  - Axe Développement de l'animation et de la valorisation du patrimoine
- Animation et coordination de la Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle

#### **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

- Mise en œuvre du projet culturel de territoire en mobilisant les outils, les moyens humains et les financements disponibles :
  - Contractualisation avec la DRAC
  - Plateforme web « Culture Pays Lauragais » et opérations de communication culturelle
  - Actualisation et suivi des Appels A Projet « Lauragais dans les arts » et « Itinérances, frontières, coopérations »
  - Candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire »
  - Organisation d'une journée culturelle sur le lauragais pour notamment restituer les avancées des Groupes de travail et présenter le projet culturel de territoire.

Il présente ensuite le plan de financement prévisionnel de ces opérations proposé par la commission culture du PETR.

<b>Budget Programme d'actions Culture pour 2020</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>TTC</b>	<b>Recettes</b>	
<b>Ingénierie culturelle</b>	<b>26 500 €</b>		
Mise en œuvre et suivi du projet culturel : APC, CGEAC, candidature PAH Co-Animation Commission Culture Suivi AAP "Itinérance, frontières, coopérations"			
<b>Communication culturelle</b>	<b>10 500 €</b>	<b>LEADER 48% des dépenses éligibles</b>	<b>39 660 €</b>
Animation plateforme + communication culturelle + coanimation APC "Communication culturelle"	6 500 €		
Création de contenus pour la plateforme : vidéos, podcasts, photos, contenus web	2 000 €		
Opérations de communication (flyers, etc.)	2 000 €		
<b>Soutien à l'opération "Lauragais dans les arts"</b>	<b>46 675 €</b>	<b>DRAC</b>	<b>15 000 €</b>
12 Projets partenaires * 2500 €	30 000 €		
Coordination du Chef de file	12 000 €	<b>Autofinancement territoire :</b>	
Communication CGEAC	2 500 €	<b>PETR</b>	<b>27 965 €</b>
Frais de structure : 15 % sur salaire	2 175 €	<i>Partenaires Lgais dans les arts</i>	6 000 €
Frais divers de structure : 15% du total des salaires	4 950 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>88 625 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>88 625 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) – **APPROUVE** le programme d'actions prévisionnel 2020 tel que présenté
- 2°) – **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ce programme d'actions

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

3°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute formalité et à signer tout documents utile à cette affaire.

4°) – **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à toute demande de subventions afférentes à ce dossier.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 25 novembre 2019

**Le Président,**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr